

Année académique 2019 - 2020

Catégorie Économique

# Bachelier en Informatique de gestion

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 44 Fax: +32 (0) 65 40 41 54 Mail: eco.mons@helha.be

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : eco.montignies@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE IG104 Architecture et systèmes							
Code	ECIG1B04IG104	Caractère	Obligatoire				
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE  HELHa Campus Mons Isabelle BOULOGNE (isabelle.boulogne@helha.be) HELHa Campus Montignies Philippe ALARY (philippe.alary@helha.be)							
Coefficient de pondération		50					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

## 2. Présentation

#### Introduction

L'étudiant est amené à comprendre le fonctionnement et la structure générale d'un ordinateur.

## Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à l'informatique de gestion
  - 3.4 Concevoir, implémenter, administrer et utiliser avec maîtrise un ensemble structuré de données
  - 3.6 Utiliser et exploiter à bon escient les ressources matérielles
- Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
  - 4.4 Prendre en compte la problématique de sécurité des applications

## Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable de comprendre le fonctionnement et la structure générale d'un ordinateur.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECIG1B04IG104A Architecture technique et matériel informatique

60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECIG1B04IG104A Architecture technique et matériel informatique

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## Dispositions complémentaires relatives à l'UE

**Principe général**: la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

#### **Exceptions:**

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).



Année académique 2019-2020

Catégorie Économique

# Bachelier en Informatique de gestion

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : eco.montignies@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Architecture technique et matériel informatique							
Code	20_ECIG1B04IG104A	Caractère	Obligatoire				
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h				
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Philippe ALARY (philippe.alary@helha.be)						
Coefficient de pondération		50					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

## 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de l'unité d'enseignement relative à l'UE Architecture et Systèmes.

## Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable de :

- de convertir un nombre d'une base vers une autre et de réaliser des calculs arithmétiques binaires. - d'expliquer le fonctionnement d'un ordinateur, de comprendre le déroulement de l'exécution d'un

programme, d'identifier les composants d'un ordinateur et d'expliquer le fonctionnement et les interactions entre les différents composants.

- de permettre aux étudiants d'expliquer le fonctionnement d'un ordinateur, de comprendre le déroulement de l'exécution d'un programme, d'identifier les composants d'un ordinateur Personnel et d'expliquer le fonctionnement et les interactions entre les différents composants.

## 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- 1. Fonctionnement d'un ordinateur
- 2. Systèmes de numération
- 3. Conversions de bases
- 4. Virgule et signe
- 5. Arithmétique binaire
- 6. Historique de l'informatique
- 7. Anatomie d'un ordinateur
- 8. Carte mère
- 9. Mémoires
- 10. Périphériques
- 11. Architecture d'un appareil mobile 2. Cloud computing
- 12. Virtualisation (PC et server), Principe, types, produits, démo ....

## Démarches d'apprentissage

Cours magistral.

Illustration de la matière par des exemples.

Exercices dirigés en classe

## Dispositifs d'aide à la réussite

Organisation d'une interrogation non certificative lors de la semaine prévue à cet effet (novembre)

## Ouvrages de référence

Néant

## Supports

Notes de cours dactylographiées et notes individuelles Présentations PowerPoint

## 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

Néant

## **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

## Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

## Exceptions:

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).